

## Liste des Centres de Référence

Un Centre de Référence neuromusculaire regroupe une équipe multidisciplinaire d'experts médicaux et paramédicaux dans le domaine des maladies neuromusculaires. Les centres sont là pour organiser des **consultations multidisciplinaires** en coordination avec vos médecins et paramédicaux traitants. En Belgique 9 Centres de Références sont reconnus par l'INAMI.

- **CHR de la Citadelle**  
Boulevard du 12ème de Ligne 1, 4000 Liège  
04 225 6982 - bnmdr@chrcitadelle.be
- **Cliniques Universitaires Saint-Luc**  
AV. Hippocrate 10, 1200 Bruxelles  
02 764 1311 - bnmdr@uclouvain.be
- **ULB Hôpital Erasme**  
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles  
02 555 8125 - bnmdr@erasme.ulb.ac.be
- **ULB - HUDERF - UKZKF**  
Av. Jean-Joseph Crocq 15, 1020 Bruxelles  
02 477 3311 - bnmdr@huderf.be
- **UZ Antwerpen**  
Wilrijkstraat 10, 2650 Edegem  
03 821 4508 - bnmdr@uza.be
- **UZ Brussel – Site UZBrussel**  
Laarbeeklaan 101, 1090 Brussel  
02 477 8816 - bnmdr@uzbrussel.be
- **UZ Brussel – Site Inkendaal**  
Inkendaalstraat 1, 1602 Vlezenbeek  
02 531 5250 - bnmdr@inkendaal.be
- **UZ Gent**  
De Pintelaan 185, 9000 Gent  
09 240 3887 - bnmdr@uzgent.be
- **UZ Leuven**  
Herestraat 49, 3000 Leuven  
016 34 35 08 - bnmdr@uzleuven.be

## Informations complémentaires

### COORDONNEES DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS

**ABMM asbl**  
Association Belge  
contre les Maladies Neuromusculaires  
Rue Achille Chavée 52/02, 7100 La Louvière  
Tél./fax : 064/450.524 - 0495/439.800  
secretariat@abmm.be



**ALS Liga België vzw - Amyotrofe Lateraal Sclerose**  
Campus Sint Rafaël, Blok H, 4de verdieping  
Kapucijnenvoer 33 B/1, 3000 Leuven  
Tel/fax: 016/23.95.82 - 016/29.98.65  
info@alsliga.be – www.alsliga.be



**Nema vzw**  
Vlaamse Vereniging  
Neuromusculaire Aandoeningen  
Haarbendenstraat 55/1, 3500 Hasselt  
Tel./fax. : 011/72.31.87  
secretariaat@nema.be



## Contactez le BNMDR

Gestionnaire de projet  
à l'Institut Scientifique de Santé Publique

[www.bnmdr.be](http://www.bnmdr.be)  
[BNMDR@wiv-isp.be](mailto:BNMDR@wiv-isp.be)



WETENSCHAPPELIJK INSTITUUT  
VOLKSGEZONDHEID  
INSTITUT SCIENTIFIQUE  
DE SANTÉ PUBLIQUE



Editeur responsable : Dr Johan Peeters | Directeur général | Rue Juliette Wytsman 14 | 1050 Bruxelles | Septembre 2015

## Belgian Neuro Muscular Disease Registry

### BROCHURE D'INFORMATION POUR LES PATIENTS



Les maladies neuromusculaires  
sont des maladies rares,  
estimées à plus de 250.000 en Europe.

Ensemble nous pouvons faire la différence. Rejoignez-nous!





# Le Registre, une collaboration entre vous et nous

## Qu'est-ce que le Registre des maladies neuromusculaires ?

### BNMDR

Le Registre des Maladies Neuromusculaires Belge, aussi appelé BNMDR, est une collaboration entre l'INAMI, les centres de référence pour les maladies neuromusculaires et l'Institut Scientifique de Santé Publique (WIV-ISP). Il est fonctionnel depuis 2008.

Il contient certaines données médicales des patients diagnostiqués avec une maladie neuromusculaire. L'information est récoltée annuellement auprès des Centres de Référence. Ce partage d'information est **VOLONTAIRE**, **ANONYME** et stocké de manière **SÉCURISÉE**.

#### Le but du registre est :

- Etudier les maladies neuromusculaires de manière épidémiologique;
- Faciliter les essais cliniques;
- Informer les autorités publiques sur la qualité des soins pour les patients atteints de ces maladies.

Un nouveau module spécifique a été ajouté pour les patients atteints d'Amyotrophie Spinale (SMA) ou de Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD)



[www.treat-nmd.eu](http://www.treat-nmd.eu)

Le BNMDR récolte des données pour le réseau européen, TREAT-NMD, permettant de recruter des patients pour des essais cliniques.

**Faites-nous confiance  
et signez le consentement éclairé  
pour que nous puissions  
faire avancer la recherche**

## Que dois-je faire pour m'inscrire ?

Si vous êtes partant, inscrivez-vous dans un des 9 Centres de Référence que vous pouvez consulter pour vos problèmes neuromusculaires (voir verso).

## Pourquoi mon inscription au Registre est-elle importante ?

- Si des chercheurs sont à la recherche de candidats pour des essais cliniques, vous pouvez être contacté par votre Centre de Référence.
- Même si vous ne bénéficiez pas personnellement du Registre, votre participation va permettre de faire avancer la recherche dans la compréhension de ces maladies rares et de leur prise en charge.



# REGISTRE BELGE DES MALADIES NEUROMUSCULAIRES

## BNMDR

### *Informations pour le patient*

Un registre des patients atteints d'une maladie neuromusculaire sera bientôt mis en place en Belgique. Ce registre contiendra un inventaire des patients souffrant d'une maladie neuromusculaire qui sont connus auprès des centres de référence et des hôpitaux associés.

A cet effet, nous devons savoir si vous ou votre enfant êtes disposé(e) à être enregistré(e) dans le registre. Veuillez lire ce document si vous souhaitez décider en toute connaissance de cause. Ce document décrit les données qui seront recueillies ainsi que l'usage qui en sera fait. N'hésitez pas à contacter votre centre de référence si vous avez encore des questions après avoir lu le présent document.

#### **1. Quel est l'objectif d'un registre belge des maladies neuromusculaires ?**

Le Registre belge des maladies neuromusculaires est le résultat de la collaboration entre l'INAMI, les centres de référence pour maladies neuromusculaires et l'Institut scientifique de Santé publique. Son objectif principal est d'améliorer la qualité des soins dans les centres de référence. Dans ce but, le registre sera, dans un premier temps, utilisé pour réaliser une étude épidémiologique relative aux maladies neuromusculaires et à leur traitement. Dans un deuxième temps, le registre entend simplifier des études cliniques pertinentes. Enfin, ce registre permet la réalisation d'études dont l'objectif est de mieux informer les responsables politiques sur ces maladies.

#### **2. Quelles informations sont enregistrées dans le registre ?**

Tous les patients chez lesquels une maladie neuromusculaire a été diagnostiquée et qui sont connus auprès d'un centre de référence ou de l'hôpital associé sont enregistrés à la condition qu'ils donnent leur consentement à cet effet. Le registre recueille des données relatives au profil du patient, au diagnostic, à l'évolution de la maladie et aux soins administrés. Ces variables seront consignées par votre centre de référence.

#### **3. Qui utilise mes données et comment sont-elles utilisées ?**

L'Institut scientifique de Santé publique analyse les données recueillies et publie un rapport global sur la situation en Belgique. Ce rapport descriptif permet de prendre des actions afin d'améliorer la qualité des soins.

Le registre contient uniquement des données codées, votre nom et prénom ne sont donc pas enregistrés, ceux-ci restent dans le centre. Les données codées sont conservées d'une manière sécurisée et seules les personnes ayant reçu une autorisation y ont accès, à savoir les chercheurs de l'Institut scientifique de Santé publique et les responsables des centres de référence (uniquement pour leurs patients). Les personnes non en possession d'une autorisation n'ont, en aucun cas, accès aux données du registre. Par exemple, les membres du ménage, les mutualités et les courtiers en assurances ne sont pas autorisés à consulter les données.

Le registre devrait permettre aux responsables d'études cliniques de retrouver plus rapidement des patients qui satisferont au profil étudié. Les chercheurs intéressés doivent introduire, à cet effet, une demande auprès du comité directeur scientifique (composé de responsables des centres de référence, de chercheurs de l'Institut scientifique de Santé publique et de représentants de l'INAMI). Si le comité directeur scientifique déclare la

demande recevable et après avis positif d'un comité éthique, le centre de référence où vous êtes soigné(e) demande votre consentement. Vous êtes libre de participer ou de ne pas participer à l'étude clinique. Ce n'est pas parce que vous donnez votre consentement pour l'enregistrement de vos données dans le registre BNMDR que vous êtes obligé(e) de participer à des études cliniques futures. En effet, votre consentement doit à nouveau être demandé pour de nouvelles études. Vos données personnelles ne sont jamais utilisées en dehors de votre centre de référence.

Les informations enregistrées dans le Registre belge des maladies neuromusculaires pourraient servir à d'autres registres, par exemple pour des registres introduits par Treat-NMD ou pour le registre des maladies rares. Ceci afin d'éviter un double enregistrement des données. Si le Registre belge des maladies neuromusculaires est utilisé pour un autre registre, ce nouveau registre doit offrir les mêmes garanties au niveau de l'utilisation des données et du respect de la vie privée. Tout nouvel usage des données du registre sera soumis à l'approbation du Comité sectoriel compétent et du Comité directeur scientifique. Il va de soi que les nouveaux registres utiliseront aussi exclusivement des données codées.

#### **4. Que dois-je faire ?**

Vous devez uniquement lire, remplir et signer le formulaire ci-dessous et compléter annuellement une échelle d'évaluation (ACTIVLIM). Pour le reste, vous ne devez rien faire pour ce registre.

Vous pouvez, à tout moment, consulter ou modifier vos données, ou demander de supprimer vos données du registre. A cet effet, vous devez vous adresser, au médecin responsable du centre de référence où vous êtes soigné(e), qui a la possibilité de modifier ces données ou de les supprimer. Le médecin transmettra la demande au Registre belge des maladies neuromusculaires, rue Juliette Wytzman 14, 1050 Bruxelles, afin de permettre la modification ou suppression des données historiques.

Si vous êtes âgé(e) de 18 ans ou plus, vous pouvez vous-même remplir et signer le formulaire. Si vous êtes âgé(e) entre 14 et 18 ans, nous avons besoin de votre autorisation et de celle de vos deux parents, du parent qui s'est vu attribuer de plein droit l'exercice de l'autorité parentale ou des tuteurs légaux. Si vous êtes âgé(e) de moins de 14 ans, nous avons besoin de l'autorisation de vos deux parents, du parent qui s'est vu attribuer de plein droit l'exercice de l'autorité parentale ou des tuteurs légaux.

## REGISTRE BELGE DES MALADIES NEUROMUSCULAIRES

### Consentement éclairé en vue de l'enregistrement

A remplir par la personne enregistrée ou ses représentants légaux

Nom de la personne enregistrée : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

Sexe  Féminin  
 Masculin

Je/Nous\* soussigné(e)(s), \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_,  
confirme/confirmons\* avoir été bien informé(e)(s) sur le Registre belge des maladies neuromusculaires et avoir eu la possibilité de demander des renseignements. Je/Nous\* donne mon/donnons notre\* consentement pour le traitement de mes données à caractère personnel relatives à la santé/des données à caractère personnel relatives à la santé de notre enfant\* recueillies dans ce cadre, à la condition qu'elles soient exclusivement utilisées pour les finalités fixées.

(\*biffer les mentions inutiles)

*(La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel s'applique en l'espèce. Si vous souhaitez retirer votre consentement ou si vous souhaitez consulter ou modifier vos données, vous pouvez vous adresser, au médecin responsable du centre de référence où vous êtes soigné(e). Le traitement des données est inscrit dans le registre public des traitements automatisés de données à caractère personnel tel que prévu à l'article 18 de la loi précitée. Le traitement de données à caractère personnel relatives à la santé a, par ailleurs, fait l'objet d'une autorisation du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé, plus précisément par sa délibération n° 10/062 du 16 novembre 2010. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Commission de la Protection de la Vie Privée, Rue Haute 139, 1000 Bruxelles. Par ailleurs, s'appliquent aussi à ces registres, la loi belge du 22 mai 2002 relative aux droits du patient et la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine).*

*(Les instances suivantes ont accordé un avis favorable pour ce registre : le Conseil éthique du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle à Liège, la Commission médicale éthique des Hôpitaux Universitaires KULeuven, le Comité d'Ethique médicale de l'Universitair Ziekenhuis Antwerpen, la Commission d'Ethique biomédicale de l'Université Catholique de Louvain, Faculté de Médecine et la Commission d'Ethique médicale de l'UZ Gent.)*

Signature de la personne enregistrée et/ou de son (ses) représentant(s) légal (légaux)

Date \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

---

A remplir par le responsable du centre de référence des maladies neuromusculaires

Date \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

Cachet du médecin

Signature du médecin<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Le responsable du centre de référence des maladies neuromusculaires veille à ce que les patients enregistrés dans le registre soient correctement informés et à ce qu'ils donnent leur consentement par écrit pour participer au registre des maladies neuromusculaires; il est également obligé de conserver la preuve du consentement des patients.